



Nous sommes dans le dur !



Christian PONS
Président de l'UNAF

InterApi

A la suite d'innombrables réunions de travail dans les commissions, conseils d'administration, assemblées générales, et malgré les demandes et recommandations répétées des deux syndicats apicoles les plus représentatifs, l'UNAF et le SNA, nous nous rendons bien compte que les retombées pour les apiculteurs sont toujours quasi inexistantes.

La base des apiculteurs professionnels et pluri-actifs nous demande aujourd'hui à quoi sert « ce truc InterApi » et surtout à qui profite-t-il ? Quatre ans d'existence et toujours rien à l'horizon, pourquoi ? Il faut se rappeler de la composition d'InterApi avec ses deux collègues, un concernant les producteurs, l'amont, et l'autre le négoce, le collègue aval.

Pour ce qui nous concerne, le collège producteur, les différentes organisations ont 2 voix chacune et deux structures n'ont qu'une voix pour un total global de 16 voix.

C'était la structuration de départ que nous avions acceptée pour faciliter la création de l'interprofession, mais qui était temporaire et devait être revue. Aujourd'hui, nous dénonçons cette répartition des voix qui n'est pas équitable pour les apiculteurs et ne correspond en aucune manière à la représentativité des différentes structures...

En effet, l'UNAF et le SNA représentent environ 65 % des apiculteurs français, il serait donc normal que ce pourcentage soit conforme à un nombre de voix en équivalence ; or, nous ne représentons que 4 voix sur 16 (25 %). De plus, le financement d'InterApi est apporté par les deux collègues, producteur et négoce. Tout le monde s'était engagé pour une parité ou équité. Mais pour finir, ce qui en résulte à la fin du dernier exercice comptable est une somme pour les apiculteurs du collège amont producteur de 600 000 euros par le biais du prélèvement MSA, et pour le collègue aval, négoce-conditionneur, de 60 000 euros environ, soit 10 fois moins. Tous les apiculteurs soumis à cotisation, rappelons-le, ont versé 60,00 euros pour la tranche 50 à 200 colonies et 160,00 euros pour la tranche au-delà de 200 colonies. Je pose la question : qu'en pensez-vous, est-ce équitable ?

L'UNAF répond : « Non et non ». L'aval n'a pas respecté ses engagements. Tout le monde doit aussi savoir que les apiculteurs adhérant à l'UNAF et au SNA apportent ensemble 65 % des cotisations, et à ce titre nous finançons donc à cette même hauteur le fonctionnement d'InterApi, sans compter l'apport en trésorerie fait au départ par nos deux structures (UNAF-SNA) à la création de l'interprofession, soit 8 000 euros chacune, ce qui n'a pas été le cas de toutes les structures adhérentes.

En résumé, les structures dans le collège amont totalisent 16 voix, l'UNAF et le SNA ensemble 4 voix pour 65 % des apiculteurs, les autres ensemble 12 voix pour 35 % des apiculteurs. Trouvez l'erreur ! Tout ceci pour vous dire que nos propositions, bien sûr, dérangeant, et dès qu'il y a vote nous sommes naturellement mis en minorité. Ceci n'est ni tolérable ni durable. C'est un déni de démocratie inacceptable.

Projet de loi sur l'assurance récolte

L'État ne voulant plus prendre en charge les sinistres dans le cadre des « calamités agricoles », pour que les producteurs soient indemnisés, il faudra dorénavant que chacun s'assure... Je ne doute pas que les assurances augmenteront sensiblement leurs tarifs, et certains apiculteurs n'auront même pas les moyens financiers d'être assurés. Pour cette

raison, l'UNAF a co-signé avec 14 autres organisations une tribune s'opposant à cette réforme qui mettrait en difficulté les petites filières, dont l'apiculture. Comme à l'accoutumée, nous suivrons avec beaucoup d'attention la suite de ce dossier.

Certification biologique

Dans le cadre de la rédaction d'un guide de lecture pour l'application en France de la réglementation européenne relative à la certification biologique, l'UNAF et le SNA ont découvert un projet de guide de lecture français de la réglementation tellement laxiste et à l'opposé de ce que l'on devrait attendre d'un miel issu de l'agriculture biologique qu'il est à la fois intolérable pour les consommateurs et qu'il menace à terme l'apiculture en général et la consommation de miel. Nous avons contacté l'INAO, et au cours d'une visioconférence qui s'est tenue le 16 février dernier entre l'INAO, la DGPE et nos structures, les représentants de l'INAO ont fait part de leur surprise face au laxisme du guide de lecture en vigueur, mais ils s'en remettent cependant à l'avis de la Commission européenne.

Ukraine

En raison de l'inacceptable invasion russe en Ukraine, l'UNAF, comme d'autres fédérations apicoles, a demandé l'annulation du congrès Apimondia qui devait se tenir à l'automne à Oufa, au Sud de la Russie. Apimondia a décidé d'annuler cet événement. Le prochain congrès Apimondia se déroulera comme initialement prévu à Santiago, au Chili, en 2023. L'UNAF y participera ! Toutes nos pensées vont vers l'ensemble des victimes de cette guerre dramatique, et en particulier aux apiculteurs que nous avons eu le plaisir de rencontrer lors du congrès de Kiev, en 2013.

En raison de l'amélioration de la crise sanitaire, l'UNAF a le plaisir d'annoncer la tenue du Congrès européen à Quimper cet automne. Plus que jamais, nous aurons à cœur de nous retrouver, de partager, d'échanger sur toutes les problématiques qui se posent à l'apiculture et qui constituent les grands défis de demain.

Après deux années blanches, nous sommes heureux de pouvoir tenir à nouveau l'assemblée générale de l'UNAF. Le 31 mars 2022, nous aurons le plaisir de nous retrouver au centre de Paris dans l'amphithéâtre de la Société nationale d'horticulture française.

GIEC

Passé presque inaperçu en raison de la crise en Ukraine, le dernier rapport du GIEC sur le climat est particulièrement alarmant. Le bouleversement climatique impacte déjà l'apiculture. Et ce n'est qu'un début. L'hiver a été particulièrement doux, et dans de nombreuses régions de France le manque d'eau est déjà criant. S'il ne pleut pas dans les prochaines semaines, nous risquons encore une nouvelle fois de déchanter... Plus que jamais, les récoltes sont imprévisibles.

Le 8 mars, les jurys du Concours des miels de France se réunissent. De belles médailles récompenseront l'excellence du travail des apiculteurs et de leurs abeilles. Nous remercions chaleureusement Maxime Frédéric d'avoir accepté de présider cette édition.

Ce jeune chef pâtissier du *Cheval Blanc*, à La Samaritaine, a été élu chef pâtissier de l'année par le *Gault & Millau*. Merci à lui et à l'ensemble des jurés !